

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 378

présenté par

M. Pancher, M. Philippe Vigier, M. Gomes et M. Demilly

ARTICLE 18

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« neuf »

le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.